

## OBLIGATION DU POSEUR DE TESTER LE SOL

- Construction et genre d'une base existante
- Sècheresse du support
- Solidité de la surface
- Niveau de hauteur du support par rapport aux autres parties de construction
- Fissures dans le support
- Salissures
- Planéités
- Surface trop rude, trop poreuse ou trop lisse
- Température du support inappropriée
- Assez de distance quant aux parois, collones, tuyaux etc.

L'obligation du poseur de tester le support se limite à l'examen de la surface visible et qui se fait à l'aide des outils habituels du poseur excepté l'examen de l'humidité. On ne peut pas exiger des tests qui demandent des recherches plus importantes telles que p.ex. des tests chimio-physiques qui ne peuvent être qu'en laboratoire.

En cas de doute, il est recommandé de s'adresser au service technique de votre fournisseur de colle ou de revêtement de sol.